

Droit Du Travail, Sécurité & Protection Sociale



Mon équipe et moi-même accompagnons les sociétés, quels que soient leur taille (*grands Groupes - PME-PMI – TPE*) et leur secteur d'activité, dans toutes les étapes de la vie d'une entreprise : leur création, leur développement, leur restructuration et leur cession.

Nous les assistons dans la gestion de l'ensemble des problématiques en Droit du travail et Droit de la Protection sociale, tant dans le domaine du conseil que celui du contentieux.

Nous sommes le partenaire des entreprises.

Notre vocation est de les accompagner en amont dans le conseil juridique, l'audit de risques ou la prise de décisions stratégiques (rupture d'un contrat de travail, reprise d'une activité etc...).

Dans le cadre contentieux, nous les accompagnons dans la mise en place de stratégies devant les juridictions judiciaires ou arbitrales ainsi que dans la mise en œuvre des mesures d'exécution.

Et parce que leur souhait est le plus souvent d'éviter le contentieux ou d'y mettre fin avant décision de justice, nous les aidons dans les négociations, directement ou dans le cadre d'un processus institutionnel de résolution des conflits (médiation, conciliation).

Nous développons une approche stratégique et efficace de chaque affaire qui nous est confiée afin de répondre à l'ensemble des problématiques sociales auxquels nos clients se trouvent confrontés. Nos réponses tiennent compte de l'environnement légal et conventionnel, de l'évolution de la jurisprudence, des contraintes inhérentes à l'activité de l'entreprise, de sa politique sociale et commerciale ainsi que des enjeux spécifiques à prendre en compte.

Nous accompagnons nos clients à l'aide de documents synthétiques et constructifs (notes, fiches et calendriers de procédures) présentant des solutions opérationnelles fondées sur une analyse juridique étayée et l'évaluation des risques associés.